

CME

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Saint-Aubin-du-Cormier

Un nouveau Conseil Municipal des Enfants va être mis en place. Retrouve au dos de ce document toutes les informations nécessaires pour comprendre ce qu'est un CME et à quoi il sert.



Contact :

celine.chevrel@ville-staubinducormier.fr
07 71 92 29 50

**S^t Aubin
du Cormier**
Enfance-Jeunesse

Le CME, c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants réunit 12 enfants de Saint-Aubin-du-Cormier de CM1 et CM2. Ces jeunes conseillers sont élus par leurs camarades. Ils participent à l'amélioration de la vie de la commune et de ses habitants.

Qui peut être candidat ?

Pour être candidat, les enfants doivent habiter à Saint-Aubin-du-Cormier, être scolarisés en CM1 ou CM2 (à l'école ou à domicile) et avoir l'accord de leurs parents. Ils devront réaliser une affiche de campagne électorale.

Qui sont les électeurs ?

Tous les enfants qui sont en âge d'être scolarisé en CM1 ou CM2 peuvent voter. Les enfants scolarisés dans les écoles mais n'habitant pas la commune ont aussi le droit de vote.

Comment fonctionne-t-il ?

Les conseillers se réunissent régulièrement pour des réunions de travail. Elles ont pour but de réfléchir, d'élaborer des projets et de soumettre des propositions au Conseil municipal.

Quelles sont tes missions ?

- Tu es élu(e) pour 2 ans
- Tu dois collecter les souhaits de tes camarades
- Tu dois assister aux réunions, être force de proposition, et participer à l'élaboration des projets
- Tu dois informer tes camarades des projets du CME
- Tu participes aux manifestations, aux cérémonies de la commune

Comment voter ?

Pour participer aux élections, il faut être inscrit sur la liste électorale. Tous les enfants de CM1 et CM2 scolarisés sur les écoles de la commune seront automatiquement inscrits. Pour les autres (scolarisés dans une autre école ou instruits à domicile) qui souhaitent voter, merci de vous signaler en Mairie.